

CLUB SPORT ADAPTE - SAISON 2020-2021

Jours	Horaires	Activités	Catégorie	Lieux
Mardi	18h00 – 19h30	NATATION Compétition	Jeune Adulte	Piscine Nemausa
Mercredi	14h00 – 15h30	CYCLES OMNISPORTS Activité motrice Activités d'opposition Sports collectifs	Jeune	Complexe sportif Jean Bouin
Mercredi	16h30 – 17h30	MAINTIEN DE LA FORME Loisir	Adulte	Domaine de la Bastide
Jeudi	10h00 – 11h00	EVEIL SPORT ADAPTE Loisir	Enfant (2 à 4 ans)	Maison Sport Santé
Jeudi	11h00 – 12h00	GYM SPORT ADAPTE Loisir	Enfant (5 à 7 ans)	Maison Sport Santé
Jeudi	16h30 – 17h30	FORME ET SANTE Loisir	Jeune Adulte	Maison Sport Santé
Vendredi	17h30 – 19h00	PÉTANQUE Loisir et compétition	Adulte	Boulodrome l'Estanque
Samedi	10h00 – 11h30	FOOTBALL Loisir et compétition	Jeune Adulte	Stade de la Bastide
Samedi	13h00 – 13h45 13h45 – 14h30	ACTIVITE AQUATIQUE Loisir	Jeune Adulte	Piscine Les Iris

TARIFS

Cotisation annuelle de septembre 2020 à août 2021 à N2S : 40€

+ **Licences sportives** de la FFSA (assurance incluse option B1)

Licence jeune (- de 18 ans) : 34€
 Licence adulte (+ de 18 ans) : 39€
 Licence cadre, bénévole, dirigeant : 39€

+ **Activités sportives**

	Loisir	Compétition
Cycles omnisports :	110€	/
Natation :	/	130€
Activité aquatique :	110€	/
Football :	110€	130€
Pétanque :	110€	130€
Maintien de la Forme :	110€	/
Forme et Santé :	110€	/

Activités Eveil et Gym Sport Adapté subventionnées par la région Occitanie.

Acceptation des tickets loisirs de la CAF, coupons sport.

Paiement en différé possible (plusieurs chèques avec date d'encaissement au dos).

Tous les règlements sont à effectuer à l'ordre de **Nîmes Sport Santé**.

Règlement intérieur

Conditions générales

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres, adhérents, bénévoles de l'association sans exclusion.

L'adhésion à l'association signifie que l'adhérent a pris connaissance de ce règlement, l'a compris et accepte les termes qui y sont inscrits.

Présentation de l'association :

Nîmes Sport Santé est une association loi 1901 (sans but lucratif) dont la mission principale est d'améliorer la santé et contribuer au bien-être physique, mental et social des personnes par la pratique d'activités physiques adaptées.

Etre adhérent c'est :

- Remplir un dossier d'inscription et fournir toutes les pièces nécessaires à la constitution de son dossier adhérent (certificat médical, etc.) ;
- Etre à jour dans les paiements des années précédentes ;
- Payer la cotisation formalisant l'adhésion, ou participer à un des programmes/dispositifs financés par une entité (collectivité, etc.) ;
- Pour une pratique sportive, posséder une licence à une des fédérations auxquelles l'association est affiliée.

Paiement :

- Le paiement de l'adhésion, de la licence et de la participation à une activité se fait à l'inscription.
- Des facilités de paiement sont proposées aux adhérents (encaissement en plusieurs fois), les chèques ANCV et les coupons sport de la CAF sont acceptés.

Annulation / Remboursement :

- L'adhésion et la licence ne sont en aucun cas remboursables. Le remboursement des frais de participation à une activité ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- N2S se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un adhérent dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'activité.
- N2S se réserve le droit d'annuler toute activité durant la saison (météo défavorable, arrêté préfectoral, etc.)

Comportement :

- L'adhérent doit avoir un comportement civil et respectueux vis-à-vis des autres. Il s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à disposition ;
- L'adhérent est responsable de ses objets personnels ;
- Les objets dangereux sont interdits ;
- La tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée) l'activité proposée ;
- L'adhérent devra être le plus assidu possible aux séances, et prévenir en cas d'absence. Toute absence non justifiée, au-delà de trois séances consécutives, pourra remettre en cause son inscription (dans ce cas aucune demande de remboursement ne pourra être faite sans justificatif médical).

Responsabilités :

- En dehors du temps d'activité, l'association ne peut être tenue responsable des faits de ses adhérents ;
- Les accompagnateurs des adhérents mineurs ou en situation de handicap se doivent de vérifier la présence des professionnels, et le bon déroulement de l'activité avant de s'absenter. Il est également demandé de signaler aux professionnels le départ de l'adhérent en fin de séance ;
- Aucun médicament ne sera délivré par les professionnels.

Les droits de l'adhérent :

- Droit à la protection ;
- Droit à la dignité ;
- Droit à l'intégrité ;
- Droit au respect de la vie privée.

Droits à l'image :

- L'association pourra utiliser les photos, films, réalisés durant les activités et stages dans des documents écrits, vidéos, multimédias, internet. En cas de refus, une demande écrite doit être transmise aux dirigeants de l'association.

Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD), est entré en vigueur le 25 mai 2016 et est applicable à partir du 25 mai 2018. Ce règlement européen s'applique à toute entité qui collecte, traite et stocke des données personnelles dont l'utilisation peut directement ou indirectement identifier une personne, et s'applique aux associations. Nîmes Sport-Santé est donc concerné.

Politique de confidentialité

Dans un souci des règles relatives à la protection des données personnelles, Nîmes Sport Santé s'est mis en conformité avec le Règlement sur la protection générale des données n°2016/679.

L'association s'engage à recueillir les données à caractère personnel et sensible de manière licite, loyale et transparente.

Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

L'association Nîmes Sport Santé effectue le traitement de vos données personnelles. Une personne salariée de l'association est nommée responsable et se tient à la disposition de tout adhérent. Les informations sont stockées et conservées au siège de l'association au situé au 6 Rue du Rempart Romain 30000 à Nîmes.

D'autres entités tels que les professionnels du sport et les médecins avec qui l'association travaille, peuvent être amenés en cas de besoin à accéder à vos données personnelles (exemple : fiche médicale de l'adhérent en cas d'accident).

Pourquoi utiliser vos données personnelles ?

Nîmes Sport Santé utilise les données personnelles dans l'objectif de :

- Suivre la pratique des adhérents : *calendriers des entretiens, entretiens initiaux, programme d'activité physique adaptée du pratiquant, entretiens, bilans, dossier médical du pratiquants et évaluations (bilan médicaux, certificats, licences),*
- Suivre le déroulement des activités,
- Lister les partenaires (coordonnées),

- Communiquer sur nos supports (affiches, médias sociaux, etc.),
- Orienter des adhérents vers des professionnels qualifiés en cas de besoin,
- Gérer la participation à des événements,
- Solliciter les adhérents afin de répondre à des enquêtes de satisfaction, des questionnaires dans un souci de qualité,
- Assurer la comptabilité associative (commandes et factures).

Combien de temps sont conservées vos données ?

Conformément à la réglementation, Nîmes Sport Santé s'engage à ne conserver les données personnelles que pour la durée nécessaire liée à ses finalités (10 ans pour les données médicales, 3 ans pour les autres données).

Certaines des informations recueillies seront susceptibles d'être conservées au-delà de ces délais.

Quels sont les droits des usagers ?

Toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données personnelles ou une limitation du traitement.

Le traitement des données à caractère personnel, se fait sur la base du consentement. À tout moment l'utilisateur est en droit de retirer son consentement en envoyant un courriel à l'adresse suivante : direction@nimessportsante.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.